

Les Vaudois pourront-ils voter sur un Musée des beaux-arts?

DÉBAT • Le projet de nouveau musée à Bellerive était débattu mercredi soir à Lausanne. Echouerait-il devant le peuple? Ou devant les juges?

JÉRÔME CACHIN

Une commission du Grand Conseil planche depuis plusieurs semaines sur un crédit d'étude de 340 000 francs. Bientôt le législatif cantonal devra dire s'il donne son feu vert à une nouvelle étape du projet de Musée cantonal des beaux-arts, à Bellerive. Précisément, le financement du dossier de mise à l'enquête publique.

Mercredi soir à Lausanne, Bernard Fibicher, directeur du Musée des beaux-arts, et Michel Thévoz, ancien directeur du Musée de l'art brut, croisaient le fer devant une centaine de personnes, à l'invitation d'AGT gauche toute! (AGT!).

Le facteur temps

Le socle de l'argumentation des partisans, c'est le temps qui s'est écoulé depuis les premiers travaux de conception. A ceux qui remettent en cause l'implantation à Bellerive, Bernard Fibicher lance: «Je m'insurge contre le fait de dire: «Maintenant on commence à réfléchir!» Bellerive, à Ouchy, a été choisi à la fin des années 1990 après une comparaison rigoureuse entre 17 sites différents, rappelle l'architecte cantonal, Eric Perrette.

Un choix biaisé

Pour le député UDC Gabriel Poncet, architecte et membre de la commission, ce choix était biaisé puisque l'actuel siège du Musée des beaux-arts, le Palais de Rumine sur la place de la Riponne, ne faisait pas partie des sites proposés. «Tout le centre culturel de Lausanne est autour de la Riponne», constate-t-il, en citant la proximité avec la Fondation de l'Hermitage ou encore avec l'Opéra.

C'est dans cet esprit que le collectif «Grand Rumine», proche des écologistes, propose de relier à un Palais de Rumine rénové de nouveaux bâtiments – dédiés au musée – à construire sur la Riponne. Membre de ce collectif, Michel Thévoz estime qu'avec Bellerive, on «dévitalise le centre-ville». Bernard Fibicher, lui, juge qu'à Bellerive, le musée serait

celui «des Vaudois» alors qu'il n'est que celui «des Lausannois» aujourd'hui.

Privatisation redoutée

C'est le financement de ce projet à 66 millions, mi-public, mi-privé, qui a occupé une bonne part de la soirée. Notons au passage que les 340 000 francs du canton sont une part mineure du coût des études, de 2,04 millions. La Fondation Leenards en couvre 300 000 francs, la Loterie romande 1 million, alors que le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise sort 400 000 francs.

Le financement mixte pousse l'institution sur une pente dangereuse, pour Michel Thévoz: «On sait très bien que la part du privé ira croissante», estime l'ancien directeur du Musée de l'art brut, qui craint aussi une «mise sous tutelle du directeur». Résultat final: une privatisation du musée.

L'apport des milieux privés? «C'est du sponsoring conditionnel, le contraire du vrai mécénat, désintéressé, juge Michel Thévoz. Ils disent: «Si vous n'acceptez pas, nous retirons notre offre.» Jean-Michel Dolivo, député AGT! et membre de la commission, rapporte que le représentant des donateurs, l'ex-secrétaire général du CIO François Carrard, a dit devant la commission que ces derniers ne sont intéressés qu'à la condition que le musée se fasse à Bellerive.

Mais la gauche de la gauche, hôte de la soirée, n'est pas unanime à conspuer les privés: la députée AGT! Christiane Jaquet-Berger rappelle que «le projet serait tombé à l'eau si les privés n'étaient pas venus».

Qui décidera?

Alors que l'adoption du crédit d'étude serait la dernière étape avant celle du crédit d'ouvrage, aucun parti, aucun groupement n'a brandi la menace d'un référendum. Jean-Michel Dolivo l'estime souhaitable. Bernard Fibicher lui répond: «Les privés en ont ras-le-bol. Ils ne veulent plus at-



Vue aérienne du projet. DR

tendre. S'il n'y a pas de décision qui tombe avant la fin de l'année, alors les collectionneurs, qui ne sont plus tout jeunes, accepteront les propositions d'autres musées pour l'accueil de leurs collections». Etudier la variante Riponne

serait donc une perte de temps fatale. Reste la voie des tribunaux, qui doivent se prononcer sur un recours contre le plan d'affectation. «L'implantation à Bellerive violerait huit lois différentes», rappelle l'architecte UDC. I